

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Simard

<https://www.cadre21.org/membres/7f4c7f25f9537db06f65fd70>

Date d'obtention : 2020-11-26 20:44:57

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape de la méthode sexto est de rencontrer le ou les jeunes impliqués dans la situation. Il est important de créer un climat de bienveillance afin que l'élève se sente en confiance et soutenu dans sa démarche. Avoir un discours encourageant et surtout sans jugement. Il faut encourager l'élève dans sa démarche.

On doit remplir avec tous les élèves impliqués dans la situation (en individuel) la grille d'évaluation afin de déterminer les éléments suivants : amorce, nature, intention, étendue. Ceux-ci permettront ensuite de guider nos prochaines interventions. Il est important lors de nos rencontres de respecter la confidentialité pour protéger nos informations (en l'occurrence nos sources).

Une fois la situation évaluée et l'information validée nous tenterons de déterminer s'il s'agit d'une situation de nature malveillante et criminelle ou plutôt impulsive. Les policiers devront être informés de la situation, car ce sont eux qui détermineront la suite des événements (rencontre de sensibilisation SEXTO, judiciarisation, etc.). Dans le cas d'une situation de nature criminelle, les policiers doivent être contactés immédiatement.

Une fois les premières étapes complétées, l'intervenant se doit de contacter les parents des élèves impliqués.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Après avoir fait les trois mises en situations, je retiens qu'il est important d'agir rapidement afin d'éviter la diffusion des images ou vidéos et de préserver autant que nous le pouvons l'intégrité des victimes. Je réalise que certains éléments pourraient teinter notre jugement, c'est pourquoi, il est important de rencontrer toutes les personnes impliquées et remplir la grille d'évaluation avec chacun d'eux avant d'être en mesure de prendre une décision éclairée sur la suite des événements. Des éléments nouveaux peuvent survenir.

En terminant, j'ajouterais que la méthode sexto nous permet de maintenir la même rigueur, objectivité et constance dans nos interventions et ce, peu importe le type de situation.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que l'étape qui me semble la plus délicate est quand vient le temps de remplir les questions qui porte sur la nature des gestes posés et des images partagées. Pour l'avoir déjà vécu avec des élèves, les questions où on entre plus dans le « concret » de la situation peuvent créer un certain malaise pour le jeune. C'est pourquoi il est très important de créer un climat de confiance, sans jugement et d'encourager sa démarche.